

RAPPORT DU JURY

Concours commun externe D'adjoint administratif principal 2^{ème} classe Session 2025

Ce rapport de jury est établi dans un double but :

- D'une part, publier les principales statistiques de la session du concours ;
- D'autre part, pour chacune des épreuves, expliciter les attentes du jury et, à partir des difficultés et des lacunes fréquemment rencontrées chez les candidats, formuler des recommandations à leur égard.

Il est destiné à permettre une meilleure préparation. Il doit être un encouragement pour les candidats.

CALENDRIER DES OPERATIONS

Epreuve écrite d'admissibilité : **11/04/2025**

Epreuve orale d'admission : **26/05/2025 et 27/05/2025**

Publication des résultats : **27/05/2025**

Nombre de Postes offerts : **3**

COMPOSITION DU JURY

Le jury chargé au titre de la session 2025 du concours commun externe d'adjoint administratif Principal 2^{ème} classe était composé comme suit :

Président :

MERIC Nicolas

Attaché Principal d'administration de l'état, Lycée Professionnel Alfred Hutinel à Cannes;

Vice-présidente :

DAVID Laurence,

Personnel de direction en détachement, attachée principale d'administration de l'État, Rectorat à Nice;

Membres du jury :

BARILLOT Esther,

Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, inspection de l'éducation nationale à Brignoles;

CUVEILLIER Nicolas,

Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, collège Roustan à Antibes ;

FAUCHART Laure Anne,
Attachée d'administration de l'état, collège César à Roquefort-les-Pins;

SANCHEZ Patrice,
Personnel de direction, collège Les Pins d'Alep à Toulon.

Les candidatures

Le concours externe d'adjoint administratif est ouvert à l'ensemble des candidats sans condition d'âge ou de diplôme.

Les statistiques

	Inscrits	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis
Répartition par genre :				
Homme, en nombre (et pourcentage)	44 16,67%	27 10,23 %	2 0,76%	2 0,76%
Femme, en nombre (et pourcentage)	220 83,33 %	108 40,91%	14 5,3%	1 0,38%
06				
	113	60	4	1
83				
	129	68	12	2
Autres départements				
	22	7	0	0
Nombre de candidats inscrits	264			
Nombre de candidats admissibles	16			
Décision d'admissibilité (coef.)	102,82/120 (17,14/20)			
Nombre de candidats admis	3			
Décision d'admission (coef.)	179,44/200 (17,94/20)			
Nombre de candidats sur liste complémentaire	6			
Décision d'admission sur LC (coef.)	144,89/200 (14,49/20)			
	Courts Exercices		Réponses Questions	
Nombre de présents	135		135	
Note la plus haute	59,13/60 (19,71/20)		57/60 (19/20)	
Note la plus basse	18,12/60 (06,04/20)		22,50/60 (07,50/20)	
Nbre de notes < 10	13		9	
Nbre de notes > ou = 10	122		126	
Note moyenne	52,44/60 (17,48/20)		51/60 (17/20)	

LES EPREUVES :

Les épreuves écrites d'admissibilité :

Epreuve n°1 : consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : 1h30 ; coefficient 3) ;

Epreuve n°2 : consiste en de courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques. Les programmes de français et mathématiques sont fixés en annexe (1) de l'arrêté susvisé (durée : 1h30 ; coefficient 3).

- 1

Le résumé de texte est l'exercice qui a le plus posé problème car il s'agit d'un exercice plus technique. Il est très regrettable que bon nombre de candidats ont oublié d'inscrire le nombre de mots (consigne précisée dans la question), ou se sont trompés sur le comptage ou l'ont sous-estimé largement pour ne pas être pénalisé.

Les candidats devaient proposer un résumé de texte d'environ 70 mots (60 mots minimum et 80 mots maximum). Ils devaient faire ressortir les idées principales du texte sans pour autant paraphraser le texte proposé.

D'une manière générale, l'épreuve a été assez bien réussie.

Les membres du jury ont été attentifs au respect du nombre maximal de mots autorisé (80 mots). Certains candidats ont éprouvé des difficultés pour synthétiser l'ensemble des notions essentielles du texte.

Des points peuvent être facilement acquis en prenant soin de la présentation des copies et de la qualité de l'orthographe.

Les questions posées, étaient quant à elles des questions de compréhension permettant de vérifier si le candidat était en capacité de retranscrire les idées principales du texte de façon synthétiques. Aussi les meilleures copies sont celles qui ont présentées une maîtrise de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe.

- 2

Le concours étant très sélectif cette année (3 postes proposés dans l'académie de Nice), cette épreuve, a été déterminante pour l'admissibilité.

Recherche d'antonymes, de synonymes, de termes mal orthographiés ou encore de verbes à conjuguer, de ponctuation à rétablir étaient proposés pour les courts exercices en français.

Le jury a constaté pour certains candidats une faible connaissance des règles de grammaire, de conjugaison et d'orthographe. Les règles de ponctuation ne sont également pas maîtrisées.

Certaines copies contiennent des fautes d'orthographe et manquent de soin.

En mathématiques, nombreux sont les candidats à ne pas avoir traité l'ensemble des exercices. Il est essentiel d'avoir une bonne gestion du temps de l'épreuve.

Les notions de pourcentage, de calcul de durée, de volume et d'échelle sont à revoir (référentiel du concours). Par manque de temps, une grande partie des candidats a présenté uniquement des résultats sans explication, sans démarche, oubliant même les unités.

Le jury rappelle aux candidats que la démarche présentée pour arriver au résultat final est prise en compte dans l'attribution des points.

Un résultat faux à cause d'une erreur d'inattention ou de calcul mais avec un raisonnement juste et explicité est valorisé.

Il est conseillé aux candidats de bien se préparer en travaillant toutes les notions de base en français et mathématiques. Il est nécessaire de consulter les épreuves des années précédentes afin de pouvoir appréhender ce qui est attendu des candidats.

L'épreuve orale d'admission :

Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

Les candidats ont globalement respecté leur présentation de 5 minutes. Cela a pu les mettre dans de bonnes dispositions pour répondre aux questions et situations lors de l'échange avec le jury.

Les membres du jury ont évalué la qualité de langage des candidats, leur réactivité face à des situations inconnues, leur dynamisme et leur potentiel à se projeter dans les missions futures proposées au concours de recrutement.

Les candidats doivent montrer leur motivation à s'engager pour le service public. Ils doivent être en capacité de se positionner en tant que futur collaborateur et fonctionnaire. Il est indispensable de connaître les obligations et les droits d'un fonctionnaire, en particulier sur la notion de laïcité des agents et des usagers du service public.

Tant à l'écrit qu'à l'oral, le candidat veillera à se positionner de façon loyale vis-à-vis du service public et des politiques engagées par le gouvernement. Les opinions personnelles et engagées sont à bannir.

La connaissance du fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est parfois incomplète.

La connaissance organisationnelle et hiérarchique des services académiques doit être maîtrisée de façon plus satisfaisante.

Le niveau des candidats était très hétérogène. Une préparation sérieuse et un entraînement suffisant restent les clés de la réussite à cette épreuve d'admission.

Il est regrettable que trop de candidats se pénalisent par manque de pratique des logiciels informatiques. Les membres du jury conseillent également aux candidats de se déplacer dans des EPLE, Université, Rectorat pour prendre connaissance de l'organisation des différents ministères qui recrutent par la voie de ce concours.

Également, les membres de jury ont été attentifs à la rapidité d'exécution des exercices sur logiciels bureautiques (Word et Excel).

En conclusion, aux vues d'un concours sélectif, le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à correctement se préparer tant sur les épreuves d'admissibilité que l'épreuve d'admission.

Président du jury



MERIC Nicolas

